

*Question présentée par le député :*

*M. Olivier Baud*

*Date de dépôt : 31 octobre 2019*

## **Question écrite urgente**

**Nouvelle messagerie de l'Etat : quelles iniquités se cachent derrière ce changement ?**

Considérant

- le changement de la messagerie pédagogique (EDU) opéré durant les vacances scolaires d'octobre par l'OCSIN ;
- les complications rencontrées par les enseignant.es pour accéder à leur boîte aux lettres électronique en dehors de l'école depuis le 25 octobre ;
- le fait que l'identification forte requise pour accéder à la messagerie en dehors de l'école constitue une perte de temps, ne fonctionne pas forcément suivant le navigateur utilisé (Firefox 70.0 par exemple) – ce qui dénote un manque d'anticipation certain – et oblige par ailleurs, en quelque sorte, chaque employé.e à posséder un téléphone portable pour recevoir le code par SMS (à chaque accès sollicité !) ;
- le fait que l'Etat ne prend aucunement en charge les frais professionnels du corps enseignant genevois (achats d'ordinateurs, tablettes, téléphones portables, imprimantes, cartouches de toner, abonnement internet, etc.), alors que les pressions pour que chaque employé.e soit en possession de ce matériel augmente sans cesse ;
- l'impossibilité pour les membres du corps enseignant, hors du réseau de l'Etat, de configurer la messagerie professionnelle sur un logiciel spécifique, tel que Mail, Thunderbird ou Outlook, ni d'archiver des messages ;
- le fait que tous les e-mails qui étaient conservés sur une messagerie privée ont disparu depuis le 25 octobre et restent irrécupérables ;
- le fait que si l'employé.e veut ou doit accéder à ses messages depuis son téléphone, il est obligé de céder de nombreuses autorisations à

l'Etat-employeur, parmi lesquelles celle d'effacer son téléphone privé à distance ;

- le fait que la modification de la messagerie n'a fait l'objet d'aucun débat, ni même d'aucune vraie information : la seule information est celle qui est délivrée par le smartphone Google quand la personne installe le compte de messagerie (rien de la part de l'Etat-employeur) ;
- que le protocole utilisé pour délivrer les e-mails est désormais un protocole privé, celui de Microsoft, alors que les protocoles standard existants sont des protocoles publics ;
- que les politiques de la citoyenneté numérique et de l'école numérique s'accordent mal avec de tels changements qui excluent toute réflexion et s'imposent de manière sournoise,

mes questions sont les suivantes :

- ***Sur quelles bases ce changement de messagerie EDU a-t-il été décidé et par qui ?***
- ***Pourquoi les associations professionnelles et syndicales, qui représentent le terrain et sont à même de connaître les besoins du corps enseignant, n'ont-elles pas été consultées ?***
- ***Quels risques en termes de sécurité ont été relevés et quels événements avérés qui ont mis le système précédent en défaut est-il possible de produire, également en termes de fréquence et de volume ?***
- ***Quel est le coût de cette opération ? Jusqu'où l'Etat est-il prêt à aller au nom de l'argument sécuritaire ?***
- ***Pourquoi l'Etat n'est-il pas en mesure de s'abstenir de recourir à des programmes ou moyens fournis par des entreprises privées telles que Google ou Microsoft ?***
- ***Quelles pistes envisage le Conseil d'Etat pour à la fois simplifier le quotidien « numérique » du corps enseignant d'une part et, d'autre part, prendre en compte ses besoins en termes matériels ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de sa réponse.